

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20190617-003****du 17 juin 2019****n°003****page 1/2****EXTRAIT:**

**GRAND  
CHATELLERAULT**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**membres en exercice :**

**PRESENTS ( 18 ) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, M.MELQUIOND

**POUVOIRS ( 5 ) :** M.COLIN donne pouvoir à M.JUGE  
Mme BOURAT donne pouvoir à M.BEN EMBAREK  
Mme AZIHARI donne pouvoir à M.ABELIN  
M.PREHER donne pouvoir à Mme LAVRARD  
Mme PIAULET donne pouvoir à M.SULLI

**EXCUSES ( 2 ) :** Mme BARREAU  
M.HENEAU

Nom du secrétaire de séance : Jean-Claude BONNET

**RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON****OBJET : Cofinancement des études préalables à la création d'un atelier de découpe et de transformation de viandes**

*Des producteurs de viande du territoire de Grand Châtellerault commercialisent en circuit court et par vente directe leurs produits carnés sur le territoire. Afin de se réappropriier les actes de transformation en amont de la production, ils se sont organisés en CUMA, coopérative d'utilisation de matériel agricole ; ils ont recherché une solution collective pour répondre localement à leurs besoins, ce qui n'est pas possible actuellement, car aucun outil de cette nature n'existe dans un rayon proche, obligeant à des déplacements longs, coûteux, et générant des pertes de temps.*

*Ainsi, le projet de création d'un atelier de découpe et de transformation de viande sur le châtelleraudais s'inscrit dans cette logique et vise à souder la coopération entre les producteurs.*

*Dans un premier temps, la CUMA des Près Gourmands sollicite le soutien de l'agglomération de Grand Châtellerault pour compléter les études préalables et définir en totalité le projet. Ces travaux vont permettre de vérifier la faisabilité économique et technique du projet, de définir les modalités de fonctionnement de l'atelier collectif, et de préciser les coûts et le plan de financement prévisionnels.*

*La réalisation de ces études se fera courant 2019.*

*Le coût de cette phase est de 11 218,76 € HT.*

*Sous couvert d'obtenir un cofinancement public, la CUMA peut prétendre à une aide du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) grâce au programme LEADER Nord-Vienne, dans la limite d'un taux de 80% d'aides publiques cumulées, soit une aide européenne de 7180,01€.*

*En complément, la CUMA des Près Gourmands sollicite une aide de 1795 € auprès de Grand Châtellerault.*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAUD**

**Délibération du bureau prise par délégation**

**ACTE N° BC-20190617-003**

**du 17 juin 2019**

**n°003**

**page 2/2**

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la convention entre le Groupe d'Action Locale (GAL) Nord-Vienne, l'autorité de gestion des fonds européens, et l'organisme payeur signée le 1<sup>er</sup> décembre 2016 relative à la mise en œuvre du programme LEADER ,

**VU** la délibération n°3 du bureau du 23 avril 2018 relative au changement de structure porteuse pour le programme LEADER Nord-Vienne,

**VU** la demande écrite de Monsieur Martin SOURIAU, Président de la CUMA des Près Gourmands, en date du 10 avril 2019.

**CONSIDERANT** la nécessité pour la CUMA des Près Gourmands d'obtenir un cofinancement public pour solliciter une aide européenne FEADER afin de compléter toutes les études préalables à la création d'un atelier de découpe de viande et d'une conserverie,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de soutenir la réalisation des études préalable à la création d'un atelier de découpe et de transformation de produits carnés sur le châtelleraudais,
- d'attribuer une aide financière de 1 795 €,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

Cette dépense sera imputée sur le compte budgétaire 92/20421/4000.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtelleraud le 19/06/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER